

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 13 mai 2019 tenue à salle Maurice-Ravary du Centre sportif Soulanges, situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe, le conseil de la Municipalité de Saint Polycarpe a adopté le Règlement numéro 165-2018-01 modifiant le règlement numéro 165-2018 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2019.

Ce règlement a pour objet d'apporter des corrections à l'article 18 du règlement 165-2018.

Le règlement est disponible et peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville durant les heures normales d'ouverture.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce dix-huitième jour du mois de juin de l'an deux mille dix-neuf.




Anne-Marie Duval
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Anne-Marie Duval, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Polycarpe, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 18 juin 2019, entre 16 et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 juin 2019.



Anne-Marie Duval
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe